



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 13 septembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal → le 6 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation → le 6 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux

<u>Effectif légal</u>	19
en exercice	14
présents	10
votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents :

Monsieur Christophe POTET, Madame Catherine SPECKLIN, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Evelyne TANTOT, Madame Ana GONCALVES, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine PERET, Madame Amélie LEFRANC, Madame Annie WILLE, Monsieur Patrick COLLET.

Absentes avec pouvoir :

Nom du mandant	Nom du mandataire
Madame Laetitia PAIRE	Madame Amélie LEFRANC
Madame Chantal GARCIA	Madame Ana GONCALVES

Absents : Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Rémi VERBUCHAIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juin 2022

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres.

Rapport des décisions prises par délégation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération n°13-2021 du Conseil Municipal de Lentigny en date du 23 mars 2021,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Indemnités de sinistre :**

- Acceptation d'une indemnité de sinistre de Groupama d'un montant de 3014 € pour le remplacement d'ardoises sur le toit de l'église suite à la tempête Diego du 8 avril 2022.
- Acceptation d'une indemnité de sinistre de Groupama d'un montant de 6612 € pour la réfection du parapet du pont des Millets endommagé en février 2022.

- **Signature de contrat :**

- Avec RBI pour la location de photocopieurs à la mairie et au groupe scolaire avec contrat de maintenance sur 22 trimestres (loyer de 1339,20 € par trimestre) et rachat du contrat RISO à hauteur de 12 210 €.

- **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Vente	Adresse	N° de parcelle	Date	Décision
VENTE BECOUZE/CORNELOUP	Rue des cyprès	AW 197	16-févr	ne préempte pas
VENTE CREUZET/FOUR	313 Rue des sapins	AX 147-148	18-févr	ne préempte pas
VENTE PEILLER/REDON	1 rue des tulipes	AZ 46	06-mai	ne préempte pas
VENTE GRASSO/MOLINARO	18 Impasse des lavandes	AX 36	17-mai	ne préempte pas
VENTE CAGOL/ROSSETTI	319 rue des capucines	AE 143	30-mai	ne préempte pas
VENTE FARGE/CHAPET	78 rue des tilleuls	AY 97-98	03-juin	ne préempte pas
VENTE Consorts FOREST/VAZ Jordan	330 rue de la bruyère	AZ 35	30-juin	ne préempte pas
LUERY Alexandre	116 allée du Clos des Capucines	AE 132	05 aout	ne préempte pas
VENTE PESSOA/VIEILLEDENT	2613 route de villemontais	AO 29 et 30	01-sept	ne préempte pas

Budget communal : décision modificative n° 2

Délibération n° 25-2022

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN, adjointe aux finances, explique qu'une adaptation doit être réalisée en section de fonctionnement pour corriger une erreur sur un article et en section d'investissement pour intégrer le fonds de concours 2022 de Roannais Agglomération et la subvention du Département concernant le programme voirie 2022.

Cette adaptation conduit à l'adoption d'une décision budgétaire modificative qui se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement:		
Chapitre - Article - Désignation	Dépenses	Recettes
	Diminution ou augmentation de crédits	Diminution ou augmentation de crédits
Chap 70 - 7064 - Taxe de désinfection		-14 400,00 €
Chap 70 - 7067 - Redevances et droits périscolaires		14 400,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

Section d'investissement:

Article - Opération - Désignation	Dépenses	Recettes
	Diminution ou augmentation de crédits	Diminution ou augmentation de crédits
1323 op 56 - voirie 2022		4 890,00 €
13251 op 56 - voirie sécurité		2 000,00 €
13251 op 47 - matériel		4 000,00 €
13251 op 89 - groupe scolaire		14 450,00 €
13251 op 93 - SAR		5 500,00 €
2152 op 56 - voirie	15 000,00 €	
2188 op 47 - matériel	5 000,00 €	
2313 op 135 - travaux divers	10 840,00 €	
Total	30 840,00 €	30 840,00 €

Vu le budget communal de l'exercice 2022 adopté le 12 avril 2022 et la DM n° 1,

Considérant que les crédits et les débits doivent être modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- **Adopte la décision modificative n°2 du budget communal, exercice 2022, telle que mentionnée ci-dessus.**

Projection financière à fin 2022

Rapporteur : Madame Catherine SPECKLIN

Madame Catherine SPECKLIN présente les prévisions budgétaires, sur la base des chiffres au 31 août 2022, d'ici la fin d'année 2022, qui sont conformes voire supérieures aux estimations prévues au moment du budget primitif d'avril avec notamment des recettes en plus (droits de mutation plus élevés) et exceptionnelles (rachat RISO, indemnités de sinistres) à condition toutefois de garder une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur les chapitre 011 (eau, électricité, gaz...) et 012 (charges de personnel).

FONCTIONNEMENT DEPENSES						
		Réalisé 31/08/2022	Réalisé 31/08/2021	Prévisible sur 4 mois	Prévision CA 2022	Prévu au BP 2022
.011	Charges à caractère général	192 028,46 €	182 742,79 €	59 300,00 €	251 328,46 €	252 000,00 €
.012	Charges de personnel	220 296,95 €	205 008,52 €	130 035,00 €	350 331,95 €	348 810,00 €
.014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	40 853,88 €	38 951,08 €	16 721,00 €	57 574,88 €	58 660,00 €
Total dépenses de gestion courante		453 179,29 €	426 702,39 €	215 056,00 €	668 235,29 €	668 470,00 €
66	Charges financières	30 914,47 €	32 881,30 €	7 800,00 €	38 714,47 €	39 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	1 558,29 €	0,00 €	200,00 €	200,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement		484 293,76 €	461 141,98 €	222 856,00 €	707 149,76 €	707 670,00 €
.022	Dépenses imprévues de fonctionnement					49 900,00 €
.023	Virement section d'investissement					279 827,00 €
.042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	10 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68	Amortissements	12 772,27	12 609,27	0,00	12 772,27	12 780,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		12 772,27 €	23 049,27 €	0,00 €	12 772,27 €	342 507,00 €
TOTAL		497 066,03 €	484 191,25 €	222 856,00 €	719 922,03 €	1 050 177,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES						
		Réalisé 31/08/2022	Réalisé 31/08/2021	Prévisible sur 4 mois	Prévision CA 2022	Prévu au BP 2022
.013	Atténuations de charges	2 584,25 €	9 488,27 €	1 000,00 €	3 584,25 €	4 500,00 €
70	Produits des services	15 097,28 €	11 795,51 €	20 904,00 €	36 001,28 €	38 180,00 €
73	Impôts et taxes	404 844,11 €	351 448,00 €	172 000,00 €	576 844,11 €	564 501,00 €
74	Dotations et participations	134 029,54 €	129 167,00 €	62 657,00 €	196 686,54 €	190 334,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 110,45 €	500,86 €	750,00 €	16 860,45 €	3 801,61 €
Total recettes de gestion courante		572 665,63 €	502 399,64 €	257 311,00 €	829 976,63 €	801 316,61 €
76	Produits financiers	0,30 €	0,00 €	0,00 €	0,30 €	1,00 €
77	Produits exceptionnels	14 960,08 €	12 173,21 €	500,00 €	15 460,08 €	8 910,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement		587 626,01 €	514 572,85 €	257 811,00 €	845 437,01 €	810 227,61 €
72	Travaux en régie	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €
.042	Opérations d'ordre entre sections	- €	7 080,00 €	0	- €	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	15 000,00 €
.002	Excédent antérieur reporté					224 949,39 €
TOTAL		587 626,01 €	521 652,85 €	265 811,00 €	853 437,01 €	1 050 177,00 €

	CA 2021	BP 2022	Prév CA 22
AUTOFINANCEMENT BRUT	113 575,73 €	104 877,61 €	133 514,98 €
AMORTISSEMENTS	12 609,27 €	12 780,00 €	12 772,27 €
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	126 185,00 €	117 657,61 €	146 287,25 €
REMBOURSEMENT EN CAPITAL NECESSAIRE	99 027,53 €	100 974,89 €	100 974,89 €
CAF NETTE	27 157,47 €	16 682,72 €	45 312,36 €

		AUTOFINANCEMENT BRUT 2022 PREVU		133 514,98 €	
Recettes réelles - dépenses réelles					
D é p e n s e s r é e l l e s	707 149,76 €	Dépenses de Personnel 350 331,95 €	Ressources Fiscales 576 844,11 €	845 437,01 €	R e c e t t e s r é e l l e s
		Charges générales 251 328,46 €			
		Charges Financières 38 714,47 €			
		Charges de gestion courante 57 574,88 €			
		Autres charges 9200 €			
CAF TOTALE		Autofinancement brut 133 514,98 €	Produits des services, excep et gestion courante 68 322,11 €		
146 287,25 €		Amortissement 12 772,27 €	Travaux en régie 8000 €		
					
Capital emprunts LT et SIEL:		100 974,89 €			

Modalités de gratification des agents communaux

Délibération n° 26-2022

Rapporteur : Madame Evelyne TANTOT

Madame Evelyne TANTOT, adjointe aux ressources humaines, rappelle que les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses et cadeaux font l'objet d'une imputation comptable à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » ou 6257 « Réceptions ».

La commune a également pour coutume d'offrir des présents aux agents municipaux à l'occasion des départs en retraite, des naissances, Noël, fin de stage pour les stagiaires... ou des compositions florales lors des mariages, décès etc.

Il n'existe pas aujourd'hui de délibération encadrant ces dépenses, or le service de gestion comptable peut exiger une délibération claire et précise à l'appui du mandat de paiement. De nombreux jugements de chambres régionales des comptes vont dans le sens de l'exigence d'une délibération précise et exécutoire en la matière.

Madame Evelyne TANTOT sollicite de la part de l'assemblée délibérante ainsi une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur les articles 6232 ou 6257.

Cette délibération fixera les principales caractéristiques des dépenses visées et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 POUR - 1 ABSTENTION) des membres :

- **Autorise les dépenses suivantes aux articles 6232 et 6257 :**
 - > **cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'événements familiaux (mariage, naissance ...), d'évènements liés à la carrière (mutation, fin de stage, médaille, départ à la retraite...) ou d'autres évènements importants, d'agents communaux ou toutes personnes ayant un lien privilégié avec la commune et dont le montant maximal est fixé à 300 € (cadeaux matériels ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeaux) ;**
 - > **couronnes ou gerbes mortuaires offertes par le conseil municipal lorsqu'elles honorent une personne ayant œuvré pour la commune ;**
 - > **frais de restaurant et voyages d'études des élus locaux ayant un intérêt direct avec l'intérêt de la commune.**

Demandes de subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Délibération n° 27-2022

Rapporteur : Monsieur Christophe POTET

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets de la commune devant se répartir sur trois années budgétaires, à savoir 2022, 2023 et 2024.

Il s'agit des projets de rénovation thermique et énergétique de l'école maternelle, de créations de WC vers le stade de foot, à côté de la SAR et de quelques travaux à l'église (mise en sécurité des cloches et aménagement de l'escalier menant au clocher) pour lesquels il propose de solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du Bonus Ruralité.

Pour l'année 2022, le plan de financement des trois projets serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Financements publics 2022	Montant	%
Création de WCs stade de foot	20 000,00 €	Bonus ruralité AURA 2022	8 000,00 €	16,40%
		Fonds de concours RA 2022	4 000,00 €	8,20%
Eglise: joug battant cloche	4 028,00 €	Bonus ruralité AURA 2022	5 171,00 €	10,60%
Couverture escalier clocher	8 900,00 €	Bonus ruralité AURA 2022	3 200,00 €	5,47%
1ère phase 2022: rénovation toiture bcd école	15 857,00 €	Département solidarité 2022	5 030,00 €	8,59%
		Fonds de concours RA 2022	3 820,00 €	7,83%
				0,00%
				0,00%
		Autofinancement fonds propres	19 564,00 €	40,10%
TOTAL HT	48 785,00 €	TOTAL	48 785,00 €	97,19%
TVA	9 757,00 €	FCTVA N+1	9 603,23 €	16,40%
Total TTC	58 542,00 €	Coût final TTC commune	19 717,77 €	

Pour l'année 2023, le plan de financement serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Financements publics	Montant	%
2ème phase 2023: menuiseries ext salle évolution	17 755,50 €	Bonus ruralité AURA 2023	20 423,00 €	40,00%
		Département enveloppe territorialisée 2023	20 423,00 €	40,00%
menuiseries ext petites fenêtres 3 classes	3 780,00 €			0,00%
portes à côté accès cantine	15 495,47 €			0,00%
toiture salle évolution	14 027,00 €			0,00%
				0,00%
				0,00%
				0,00%
		Autofinancement fonds propres	10 211,97 €	20,00%
TOTAL HT	51 057,97 €	TOTAL	51 057,97 €	100,00%
TVA	10 211,59 €	FCTVA N+1	10 050,66 €	16,40%
Total TTC	61 269,56 €	Coût final TTC commune	10 372,90 €	

Et enfin, pour l'année 2024, le plan de financement serait le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Financements publics	Montant	%
3ème phase 2024: menuiseries ext tisanerie buanderie	7 230,44 €	Bonus ruralité AURA 2024	24 059,00 €	40,00%
		Département enveloppe territorialisée 2024	24 059,00 €	40,00%
porte accès cour élémentaire	5 661,37 €			0,00%
grande porte cantine côté parking	9 760,57 €			0,00%
reste menuiseries ext petites fenêtres école maternelle	1 260,00 €			0,00%
menuiseries ext toiture 3 salles de classe	28 984,00 €			0,00%
éclairage école élémentaire leds	7 251,56 €			0,00%
				0,00%
		Autofinancement fonds propres	12 029,94 €	20,00%
TOTAL HT	60 147,94 €	TOTAL	60 147,94 €	100,00%
TVA	12 029,59 €	FCTVA N+1	11 840,00 €	16,40%
Total TTC	72 177,53 €	Coût final TTC commune	12 219,53 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour obtenir des subventions sur ces trois années pour ces trois opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- **Sollicite une subvention auprès de la Région AURA au titre du Bonus Ruralité pour l'année 2022 à hauteur de 16 371 €,**
- **Sollicite une subvention auprès de la Région AURA au titre du Bonus Ruralité pour l'année 2023 à hauteur de 20 423 €,**
- **Sollicite une subvention auprès de la Région AURA au titre du Bonus Ruralité pour l'année 2024 à hauteur de 24 059 €,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document devant intervenir.**

Questions diverses

- Projection de photos :
 - ➔ Trophée Monique Lassaingne du samedi 20 août dernier avec la course cycliste et le bike & run, une baisse du nombre de coureurs cycliste est à noter cette année.
 - ➔ Le défibrillateur a été posé à l'arrière de la salle de sports en extérieur. Un fléchage va être mis en place à partir des différents lieux de la commune et une formation devrait être organisée pour les responsables des clubs sportifs.
 - ➔ Fête des classes du samedi 27 août avec de nombreux conscrits des 0, 1 et 2.

- Rapport d'activités 2021 du service commun d'instruction des autorisations de droit des sols (ADS) :

Total des actes en 2021

Mois	CUA	CUB	DP	DPLT	PA	PC	PCMI	PD	Total général
JANVIER	210	5	112	2	2	18	33	2	384
FEVRIER	174	3	144	5	2	23	19	4	374
MARS	298	3	179	3	2	14	41	6	546
AVRIL	211	1	182	2	3	25	33	2	461
MAI	254	8	119	4		24	39	6	455
JUIN	227	2	129	4	4	14	17	4	404
JUILLET	56	1	104	5	2	26	37	3	235
AOUT	115	1	66	2		13	21	2	220
SEPTEMBRE	139		107			15	31	3	295
OCTOBRE	164	2	107	4	2	10	30	2	321
NOVEMBRE	176	3	119	2	2	19	28		350
DECEMBRE	236	1	88	2	3	26	62	4	424
Total général	2 260	30	1 456	35	22	227	391	38	4 459

- 3750 actes en 2019

	Total actes 2021	Total actes 2020
Certificat d'urbanisme d'information	2 260	2 149
Certificat d'urbanisme opérationnel	30	34
Déclaration préalable	1 491	1 156
Permis de construire	618	488
Permis d'aménager	22	22
Permis de démolir	38	10
Total général	4 459	3 859

La répartition du nombre d'actes par commune adhérente

COMMUNE	NOMBRE ACTES
AMBIERLE	115
COMBRE	19
COMMELLE-VERNAY	124
COUTOUVRE	50
CHANGY	41
LA PACAUDIERE	65
LE CROZET	28
LENTIGNY	125
MONTAGNY	51
NOAILLY	61
NOTRE-DAME-DE-BOISSET	29
OUCHES	84
PARIGNY	53
PERREUX	123
POUILLY-LES-NONAINS	110
ROANNE	1 972
SAIL-LES-BAINS	18
SAINT ALBAN LES EAUX	91
SAINT-ANDRE-D'APCHON	160
SAINT-FORGEUX-LESPINASSE	40
SAINT GERMAIN LESPINASSE	64
SAINT HAON LE CHATEL	51
SAINT-HAON-LE-VIEUX	79
SAINT-JEAN-SAINT-AURICE	109
SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	92
SAINT-MARTIN-D'ESTREAU	102
SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	105
SAINT-VINCENT-DE-BOISSET	70
VILLEREST	344
VILLEMONTAIS	84
Total général	4 459

- Retour sur le concours photos « Les petites & grosses bêtes sauvages de Lentigny » : le jury s'est réuni samedi 10 septembre pour choisir parmi 70 clichés dans la catégorie « adultes » et 30 dans la catégorie « moins de 12 ans ». Dans chacune des catégories, 3 photos ont été choisies et les lauréats informés. Les photos seront toutes exposées lors de la fête des abeilles le week-end du 16 et 17 septembre prochain afin de concourir pour le prix du public.
- Prochain Petit Lentignois : il est en cours de préparation et sortira aux alentours du 25 octobre prochain.
- Monsieur Patrick COLLET informe l'assemblée qu'il a assisté aux opérations de nettoyage de la station d'épuration qui a lieu tous les 10 ans environ.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nombreuses sollicitations par les administrés concernant l'état du cimetière, des routes et de l'entretien des trottoirs et massifs en général.
 - ➔ Concernant les espaces publics (cimetière, trottoirs, places...) : l'arrêt des traitements chimiques pour désherber pour préserver les cours d'eau et les sols corrélé à un personnel communal limité font que dorénavant, on ne peut plus valablement continuer de faire comme par le passé. Il va falloir engager un travail de priorisation et de hiérarchisation des espaces à traiter car on ne pourra plus tout faire dans tous les espaces publics. Chacun devra contribuer en nettoyant devant chez soi, un arrêté sera bientôt pris en ce sens.
 - ➔ Concernant les espaces plantés et fleuris : une réorganisation est également nécessaire sur les modalités et espèces de végétaux moins gourmands en eau et demandant moins de temps aux agents tout en restant esthétique. Pour cela, il faudra envisager de se concentrer sur certains espaces de la commune et non plus dans toute la commune.
 - ➔ Concernant la voirie : la municipalité est à la recherche de solutions techniques pour limiter la dégradation des chaussées tout en maîtrisant les dépenses. Mieux vaut faire moins mais mieux.

AGENDA :

- Lancement de la saison 2022-2023 des Mardis du Grand Marais : mercredi 14 septembre à 19 h 30, salle du Grand Marais, 439 avenue Gallieni à Riorges.
- Conférence « Mémoire et sommeil, quel lien ? » : jeudi 15 septembre de 14 h 30 à 16 h 30, salle Fontalon à Roanne.
- Fête des abeilles et de la biodiversité : vendredi 16 et samedi 17 septembre à Lentigny.
- Inauguration de l'ARENA de Saint Etienne Métropole : samedi 17 septembre à partir de 14 h, ZAC de la Varizelle à Saint Chamond.
- Forum de l'alimentation « Projet Alimentaire Territorial » : mercredi 21 septembre à partir de 9 h à Perreux.
- Journée portes ouvertes de l'association Sésame : jeudi 22 septembre de 14 h 30 à 17 h, au 58 bd Baron du Marais à Roanne.
- Conférence des Maires : jeudi 22 septembre à 18 h, salle du Conseil Roannais Agglomération.
- Formations découverte de l'Education Santé Environnement avec Madeleine Environnement :
 - ➔ Améliorer la qualité de l'air extérieur à Roanne le lundi 26 septembre de 17 h à 20 h, centre social Condorcet.
 - ➔ Sensibilisation à l'utilisation des couches lavables à Montbrison le lundi 3 octobre de 17 h à 20 h dans les locaux de Loire Forez Agglomération.
 - ➔ Sensibilisation à la Santé Environnement en période Covid à Saint Etienne le mardi 4 octobre de 17 h à 20 h, à la Mutualité française.

- Inauguration du « carré du souvenir » des soldats morts pour la France inhumés au cimetière de Vivans et à la commémoration du centenaire du Monument aux Morts de la commune : samedi 24 septembre à 14 h, mise en place du cortège devant la salle des fêtes.
- Commission « Ressources » Roannais Agglomération : mercredi 28 septembre à 18 h, salle du Conseil.
- Elections CME : vendredi 30 septembre.
- Soirée bilan annuel de mandat de Jean-Claude TISSOT : lundi 3 octobre à 19 h 30 à Mably, salle Robert Allier, Espace de la Tour.
- Reprise des ateliers de prévention des chutes & gym douce avec Roannais Agglomération : mardi 4 octobre de 11 h à 12 h à la salle des fêtes de Lentigny.
- Table ronde sur la culture en milieu rural et en milieu semi urbain avec l'association Culture et patrimoine en Boisset : dimanche 9 octobre à 10 h 30, Espace La Chênaie, Notre Dame de Boisset.
- Copil Atlas de Biodiversité Communal : lundi 10 octobre en mairie de Lentigny.
- Réunion des secrétaires de mairie : vendredi 14 octobre de 9 h à 11 h 30 à Saint Haon le Châtel.
- Congrès des Maires de la Loire : vendredi 21 octobre à Saint Just Saint Rambert.
- Journée citoyenne : samedi 22 octobre.
- Conseil municipal : mardi 11 octobre à 19 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Christophe POTET déclare la session close.
 Délibéré en séance, les jour et an susdits.
 La séance est levée à 20 h 24.

Le Maire,



Christophe POTET

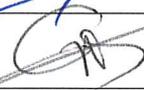
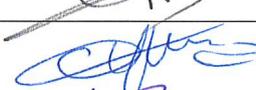
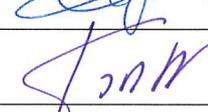
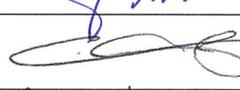
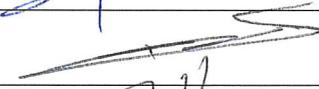
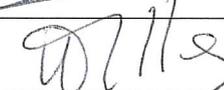
Le secrétaire de séance,



Guy DUPERRAY-MAILLET

*PV approuvé en séance du Conseil municipal du 11 octobre 2022
 Publié le 14 octobre 2022*

Fiche de présence

Christophe POTET	
Ana GONCALVES	
Guy DUPERRAY-MAILLET	
Evelyne TANTOT	
Catherine SPECKLIN	
Chantal GARCIA	Ana Goncalves pourvoir 
Patrick COLLET	
Catherine PERET	
Etienne BARBIER	
Laetitia PAIRE	Amelie lefranc pourvoir 
Rémi VERBUCHAIN	
Amélie LEFRANC	
Rodney SALHI	
Annie WILLE	
Siège vacant 1	RAS
Siège vacant 2	RAS
Siège vacant 3	RAS
Siège vacant 4	RAS
Siège vacant 5	RAS